

**Commission canadienne de sûreté nucléaire**Case postale 1046, Succursale B  
Ottawa (Ontario)  
K1P 5S9Tél. : (613) 995-5894 Fax : (613) 995-5086  
Pour signaler un incident nucléaire seulement, prière  
d'appeler l'agent de service 24 heures sur 24.  
Tél. : (613) 995-0479**Fiche signalétique de radionucléide**

La fiche contient des renseignements sur les radionucléides seulement.

Pour obtenir des renseignements sur les composés chimiques qui incorporent un radionucléide particulier, il faut consulter les fiches signalétiques du SIMDUT.

**Partie 1 - IDENTIFICATION DU RADIONUCLÉIDE**

Symbole chimique:	Sb	Nom(s) communs (s):	Antimoine
Masse atomique:	124	Numéro atomique:	51

**Partie 2 - CARACTÉRISTIQUES DU RAYONNEMENT**Période radioactive :  $\frac{60,2 \text{ jours}}{1 \times 10^4 (10 \text{ kBq})}$ 

Quantité d'exemption de la CCSN (en Bq) :

Un permis de la CCSN n'est pas exigé si la quantité de radionucléides en mains est inférieure à une quantité d'exemption.

Principales émissions	Énergie moyenne (MeV)**	Énergie maximale (MeV)***	Débit de dose à 1 m (mSv/h·GBq)	Blindage recommandé
Neutrons	-	-	-	-
Rayons gamma et rayons X	1.691	-	0.288	42 mm Pb
Rayons bêta*	0.1943	2.31	2.98	-
Rayons alpha	-	-	-	-

\* La présence de rayonnement bêta générant un rayonnement de freinage (secondaire), un blindage peut donc être requis.

\*\* Énergie moyenne de l'émission la plus abondante.

\*\*\* Énergie maximale de l'émission la plus abondante.

<b>Produits de filiation (désintégration)</b>	s/o
---	-----

**Partie 3 - DÉTECTION ET MESURE****Méthode de détection :** Compteur Geiger-Müller à fenêtre latérale ou en bout, compteur à scintillation au NaI**Dosimétrie :**Externe : DTL (corps entier et peau)  DTL extrémités  neutrons \_\_\_\_\_Interne : corps entier  thorax \_\_\_\_\_ analyse d'urine \_\_\_\_\_ autre \_\_\_\_\_

## Partie 4 - MESURES PRÉVENTIVES RECOMMANDÉES

Sous forme liquide ou solide, le trichlorure d'antimoine est très irritant pour les yeux et la peau. L'antimoine est combustible. Les sels solubles d'antimoine sont toxiques. Le trichlorure d'antimoine s'évapore légèrement dans l'air.

Vêtements de protection recommandés : Il n'est pas nécessaire de porter des vêtements de protection pour le travail avec des sources scellées. Lorsque l'on travaille avec des sources non scellées, notamment si la substance radioactive se présente sous la forme d'une poudre, de poussières ou est potentiellement volatile, on devra porter des vêtements protecteurs appropriés, comme un sarrau, une combinaison, des gants, des lunettes de sécurité et un masque convenable. Il convient d'optimiser le temps, la distance et le blindage.

Consultez le permis de la CCSN pour connaître les exigences relatives aux contrôles techniques, aux appareils de protection et aux exigences particulières pour l'entreposage.

## Partie 5 - LIMITE ANNUELLE D'INCORPORATION

Type de composé	Ingestion	Inhalation	
		Autres composés	Oxydes, hydroxydes, halogénures, sulfures, sulfates, nitrates
Limite annuelle d'incorporation (Bq)	$8 \times 10^6$	$1 \times 10^7$	$4 \times 10^6$

## CONSIGNES RECOMMANDÉES EN CAS DE DÉVERSEMENT ET DE FUTES

Ces consignes sont destinées aux premiers intervenants. Les mesures indiquées, y compris les mesures correctives, devraient être prises par des personnes qualifiées. En cas de blessure, réelle ou présumée, il faut **en premier lieu** traiter la blessure, et **en second lieu** procéder à une décontamination individuelle.

### Techniques de décontamination individuelle

- Lavez bien à l'eau savonneuse toutes les parties touchées; surveillez les réactions cutanées à ces endroits.
- NE FROTTEZ PAS la peau; séchez-la en la tapotant doucement.
- Consultez le permis de la CCSN pour obtenir d'autres détails sur les consignes d'urgence.

### En cas de déversement ou de fuite

- Alerter toutes les personnes dans la zone.
- Confiner le déversement ou la fuite à l'aide d'un matériau absorbant.
- Faites évacuer la zone.
- Appelez sur les lieux le préposé aux urgences ou toute autre secouriste disponible.

### Exigences minimales en matière d'équipement de protection

- Gants
- Protège-chaussures
- Lunettes de protection
- Survêtement ou autre vêtement de protection facile à retirer.
- Respirateur convenable
- Consultez le permis de la CCSN pour obtenir d'autres détails.

Numéro de révision : 0

Date de révision : 15 février 2005